



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/100

**OBJET : CONVENTION CADRE TRIENNALE ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA
GIRONDE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/100

OBJET : CONVENTION CADRE TRIENNALE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE

- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** la délibération n°2019/108 du 02 juillet 2019, relative au démarrage du partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde,
- Vu** la proposition de convention de partenariat triennale ci-après annexée,
- Considérant** l'avis de la commission développement économique du 13 juin 2022,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Avec 1 578 entreprises avec un établissement actif sur le territoire au 31 décembre 2021, les entreprises artisanales développent sur la CCM une offre de proximité et un savoir-faire de qualité au service des 44 283 habitants du territoire (*source Insee 2018*).

En 2021, l'Artisanat représentait 1 938 emplois salariés. 41% des entreprises artisanales appartiennent au secteur du bâtiment, 35% aux services, 18% à la production et 6% au secteur alimentaire.

Depuis la signature de la première convention de partenariat en 2019, le secteur artisanal poursuit sa croissance sur la Communauté de Communes de Montesquieu : +25 % d'entreprises et une augmentation de 15 % des effectifs salariés (principalement dans les secteurs de l'alimentaire et du bâtiment).

Malgré les périodes de confinement, les permanences du Bus de l'Artisanat ont trouvé leur public, avec une cinquantaine de visiteurs, qui ont pu effectuer leurs formalités ou disposer de conseils à la création d'entreprise. Concernant la sensibilisation des jeunes aux métiers de l'Artisanat, les quatre interventions en collège ont permis de recevoir 150 collégiens, et les formations au numérique ainsi que les ateliers de découverte du Fablab ont permis à une trentaine d'artisans de découvrir les possibilités offertes à l'Eurekapole et de monter en compétences sur les outils web.

Enjeux de transmission, appui à la transition numérique et environnementale des TPE, meilleure valorisation des savoir-faire ou encore animation des centre-bourg sont des axes de travail identifiés dans le cadre du Schéma d'Aménagement commercial et seront à aborder conjointement pour les années à venir.

Ainsi, afin de poursuivre l'accompagnement de ce secteur économique de proximité, la Communauté de Communes de Montesquieu et la CMANA33 souhaitent pérenniser leur action partenariale.

La CCM souhaite renforcer son travail partenarial avec la CMA et s'appuyer sur l'expertise et les moyens d'actions de la Chambre de Métiers pour les années à venir, en complémentarité avec ses dispositifs d'accompagnements aux porteurs de projets et chefs d'entreprises.

La convention de partenariat triennale vise les objectifs suivants :

- Approfondir la connaissance du tissu artisanal de la CCM ;
- Informer les publics en proximité (entreprises, jeunes et porteurs de projet) ;
- Agir en faveur de la pérennisation et du développement du tissu artisanal (formations délocalisées, dispositifs régionaux ou appui à la transmission d'entreprise)
- Favoriser et soutenir l'adaptation des artisans aux enjeux numériques et environnementaux.
- Valoriser le savoir-faire artisanal présents sur la CCM

Chaque année, le programme d'actions à déployer ainsi que les budgets seront revus d'un commun accord. La CCM pourra être amenée à participer au financement, la subvention fera alors l'objet d'une convention et d'une délibération complémentaire. En 2022, la CMANA33 réalisera un programme d'actions sur le territoire qui représente un coût interne pour ce partenaire estimé à 9 200 € et sans impact financier pour la CCM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/100

**OBJET : CONVENTION CADRE TRIENNALE ENTRE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA
GIRONDE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat triennale 2022-2024 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde et tout document y afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_100-DE

